

### 2<sup>ème</sup> rencontre régionale des acteurs en santé sexuelle de Normandie

<b>Direction/Pôle</b>	Santé Publique / Prévention et Promotion de la Santé
<b>Date</b>	Jeudi 23 novembre 2017
<b>Lieu</b>	Caen
<b>Objet</b>	Thématique santé sexuelle : « La vie affective et sexuelle des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »
<i>Rédigé par</i>	Murielle SEREMES
<i>Validé par</i>	ARS et IRTS
<i>Date de diffusion</i>	06 février 2018
<i>Pièces jointes</i>	Diaporama de présentation Bibliographie de l'IRTS « Vie affective et sexuelle des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » Référentiel à destination des intervenants dans et hors milieu scolaire de l'IREPS de Haute-Normandie « Pour une éducation à la vie affective et sexuelle » Stratégie nationale de santé sexuelle, agenda 2017-2030 Plaquette OR2S (Observatoire régional de la santé et du social) à suivre

#### Destinataires

[Les participants et les personnes invitées](#)

#### Introduction de la journée par Madame Christelle GOUGEON et Madame CHAPUT-LE BARS.

**Madame Christelle GOUGEON**, responsable du pôle prévention et promotion de la santé de l'ARS de Normandie introduit cette journée et remercie les acteurs en santé sexuelle présents pour cette deuxième journée régionale Normande concernant la Santé sexuelle. Le thème de cette deuxième journée fait partie des propositions qui ont été faites à l'ARS lors de la 1<sup>ère</sup> journée régionale normande, qui s'est tenue à Houlgate le 8 décembre 2016.

L'ARS dans ses divers travaux a comme objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Selon le Haut Comité de la Santé Publique (HCSP), « les personnes non autonomes et les personnes handicapées subissent plus de violences et d'abus sexuels que la population générale ».

Le HCSP consacre sa revue trimestrielle, *Les actualités en santé publique* de septembre 2016, à la santé sexuelle et reproductive. En effet, malgré l'omniprésence de la sexualité dans la société d'aujourd'hui, la vie sexuelle des personnes âgées et des personnes en situation de handicap reste encore un tabou, que la société et les institutions peinent à reconnaître.

En dépit des nombreuses initiatives régionales comme l'écriture de chartes de la vie affective et sexuelle, la mise en place de lits doubles par exemple, il semble que l'intimité, la vie amoureuse et la sexualité en établissement peuvent s'avérer être encore difficiles. Et encore plus lorsqu'il y a une orientation sexuelle différente de celle de la majorité.

Il y a un tabou autour de la sexualité et tout ce qui touche au plaisir mais encore plus lorsqu'il s'agit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

**Madame Corinne CHAPUT-LE BARS**, directrice de la Recherche à l'IRTS Normandie-Caen, rappelle l'historique des rencontres organisées par l'ARS de Basse-Normandie en 2014 et 2015. En 2014, le Dr HUREL, médecin sexologue et Elise DEVIEILHE, sociologue avaient introduit les concepts, présenté l'éducation à la vie affective et sexuelle et défini les objectifs et les défis qui se présentaient aux professionnels en charge de cette éducation.

Les constats de 2014, qui relevaient que les professionnels souhaitaient réfléchir à la manière d'aborder la question de la sexualité avec les personnes en situation de handicap, à la place de la famille, aux modalités d'accompagnement ainsi qu'aux postures éthiques, ont permis de présenter, en 2015, une journée entière introduisant la notion de parentalité. Cette journée a fait l'objet de deux conférences plénières, dont celle de Monsieur Marcel NUSS, en situation de handicap.

A l'issue de cette journée, trois questions centrales sont ressorties :

- La question de la parentalité des personnes en situation de handicap à continuer d'explorer.
- La question de l'homosexualité, tabou entre les tabous.
- La place accordée aux personnes elles-mêmes pour évoquer ces questions en interne.

Depuis septembre 2017, l'IRTS a confié à des étudiantes assistantes de service social de 2<sup>ème</sup> année, une étude auprès de l'ESAT l'Essor à Falaise sur le respect du droit à une vie affective et sexuelle dont les résultats seront disponibles au printemps 2018.

Mme CHAPUT-LE BARS conclut en posant deux questions soulevées par les étudiantes :

- Pourquoi associer la plupart du temps les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ?
- Jusqu'à quand l'assistance sexuelle et le love coaching pourront se développer sans que la législation puisse les conforter et les encadrer ?

## **Présentation de la stratégie nationale santé sexuelle et de la stratégie régionale par Madame SÉRÈMES et le Dr BACHELET de l'ARS de Normandie.**

Murielle SÉRÈMES redonne la définition de la santé sexuelle qui « est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social lié à la sexualité (...) » et, pour que cette santé sexuelle « puisse être atteinte et maintenue, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et garantis. »

Cette journée s'inscrit dans l'axe IV de la stratégie nationale santé sexuelle (SNSS) qui propose de répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables. L'objectif au niveau national et au niveau régional est de prendre en compte la sexualité des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Ces publics sont associés car ils présentent des problématiques communes en terme de santé sexuelle, notamment lorsqu'ils sont accueillis au sein d'institutions.

L'une des actions importantes à mettre en place selon la SNSS est le renforcement de la formation en santé sexuelle des professionnels du secteur médico-social notamment ceux des établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap.

Il est nécessaire de promouvoir une vision positive de la sexualité au sein de ces établissements.

Différentes initiatives permettent de répondre à ces objectifs existent au niveau national, régional, départemental, mais il n'y a pas forcément de fil conducteur entre ces initiatives.

Le Docteur Sandrine BACHELET, la référente au sein du pôle prévention et promotion de la santé des personnes en situation de handicap, présente un exemple de vidéo adaptée pour les personnes en situation de handicap pratiquant la langue des signes disponible sur le site de Santé Publique France (ex INPES)<sup>1</sup>. Un groupe de travail mis en place par Santé Publique France (SPF) travaille sur la réalisation de 4 vidéos qui devraient être mises en ligne en mars 2018.

Le respect de la vie affective et sexuelle en institution permet d'améliorer la qualité de vie des personnes accueillies en institution et c'est pour cela que l'ARS de Normandie veillera à la prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes accueillies en institution et à la réduction des risques qui peuvent y être associées.

Le focus est fait durant cette journée sur les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, mais cela concerne tous les publics vulnérables.

---

<sup>1</sup> <http://inpes.santepubliquefrance.fr/accessible/videos-accessibles-tous.asp>

**Intervention de Madame Carole DUPUY de l'IRTS Normandie-Caen sur « Les dimensions juridiques de la vie affective et sexuelle des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ».**

Aucun texte juridique en droit français ne reconnaît un droit à une vie affective et sexuelle et, pourtant, celle-ci est une composante essentielle de l'équilibre de tout être humain. En serait-il autrement pour des personnes âgées ou en situation de handicap ? Le simple fait que ces personnes peuvent se trouver empêchées, en raison d'une maladie ou d'un handicap, supposerait-il qu'elles ne puissent avoir des besoins et une aspiration à l'épanouissement ?

Dans les textes internationaux (article 4 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Charte européenne) et nationaux (article 9 du Code civil) en vigueur, on retrouve l'expression « droit au respect de la vie privée ». La conception que la France a de ce droit est restrictive. Il n'est pas fait référence au droit à la vie privée mais au droit au respect de celle-ci, pouvant entraîner, en cas de non-respect, une réparation sur le plan civil, voire des sanctions sur le plan pénal.

La loi 2002-2 qui est une réaffirmation du droit français ainsi que les recommandations de l'ANESM constituent également des points de repère pour les professionnels.

Les institutions ne doivent pas être attentatoires à la vie privée. Des jurisprudences existent sur les interdictions à une vie affective et sexuelle.

Une des limites des interventions est le déni des besoins. Se pose aussi la question de l'assistance sexuelle : la société la reconnaît contrairement au droit français (exposition à des sanctions pénales).

**Intervention du Dr Manon BESTAUX sur la « Sexualité des personnes âgées en institution ».**

« La santé sexuelle est une composante du bien-être » (2005, direction générale de la Santé).

C'est une directive parfaitement claire de la Santé Publique qui s'applique quel que soit l'âge du patient.

Le Dr BESTAUX s'interroge : qui interdit les lits doubles ? Qui interdit les « plus » si affinités ?

Tout ce qui n'est pas procréatif n'est pas toujours très bien vu.

Pour le Dr BESTAUX il faut d'abord comprendre les limitations et les freins à l'exercice de la sexualité et des sensualités au sein des institutions. Il faut considérer le patient par lui-même sans a priori, sans jugement moral préétabli, sans œillères. Il est important de tenir compte de son histoire pour l'aider dans son présent. Et enfin, de trouver les moyens d'exprimer les sens et les désirs dans le respect du consentement de tous et de l'intimité nécessaire au fonctionnement de l'établissement.

L'hôpital d'Oissel où intervient le Dr BESTAUX fait appel à la compagnie La Magouille qui déambule dans les chambres dans le cadre d'un projet autour des sens, du désir.

**Intervention de Monsieur Jean-Claude ABOIDJI sur « Les représentations sociales sur la sexualité des personnes en situation de handicap (trisomie 21) ».**

La question de départ de la thèse de Monsieur ABOIDJI est la suivante :

Les représentations sociales sont-elles différenciées selon les éducateurs, les familles, les médecins, les trisomiques et les personnes non instituées ? Et pourquoi ces différences ?

Afin de répondre à la question de départ, Monsieur ABOIDJI a souhaité mener une étude comparée en France (pays d'Auge) et en Côte d'Ivoire (Abidjan) sur une population de 50 personnes soit 25 par site sous forme d'entretiens libres et semi directifs.

L'objectif général est de comprendre la sexualité des trisomiques 21. Pour ce faire, il est nécessaire de décrire les différentes représentations de la sexualité du trisomique 21 et d'expliquer les réactions de l'entourage personnel et institutionnel des trisomiques et des trisomiques eux-mêmes sur la sexualité.

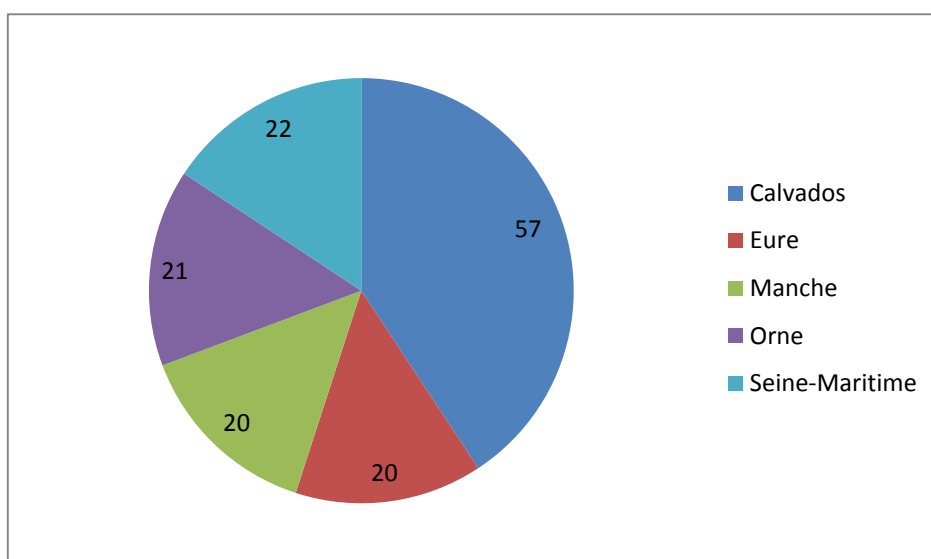
Les premiers résultats en France montrent la nécessité de légiférer sur les assistants sexuels et la mise en œuvre des droits et en Côte d'Ivoire, la persistance d'une vision mystico-maléfique du handicap d'où un accompagnement institutionnel nécessaire.

## Synthèse des ateliers « La vie affective et la sexualité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en institution : constats, freins, leviers, préconisations

### Principaux avis des participants

niveau de satisfaction de la journée		
	global	thèmes
complètement	34	31
plutôt	96	83
pas trop	14	29
pas du tout	1	2

Une majorité de participants viennent du Calvados (*la journée a lieu à Caen*); une représentation des autres territoires quasi identique.



Avez-vous l'impression d'avoir une meilleure connaissance sur la thématique santé sexuelle?			
sur la thématique santé sexuelle?			
oui	97		
non	46		
sur les relais et ressources possibles			
oui	102		
non	38		

### Des exemples de thématiques que vous souhaiteriez voir aborder :

- La parentalité.
- Les formations initiales des soignants et des éducateurs.
- Les outils.
- Comment faire évoluer les représentations des professionnels sur la vie affective et sexuelle en tenant compte de la diversité des publics (autistes, jeunes avec un handicap mental, personnes âgées présentant un déclin cognitif modéré...)?
- La prévention des IST.

- L'homosexualité.
- La pairémulation.
- Le consentement, l'affirmation de soi et savoir dire non.
- Les personnes âgées en EHPAD : laisser faire ou pas, avec ou sans leur accord ?
- Les personnes handicapées vieillissantes.
- La sexualité des mineurs et des jeunes majeurs en institution.
- La contraception et le désir d'enfant, la stérilisation.
- L'assistance sexuelle.
- Les violences dans les établissements, les abus sexuels en institution, l'intimité.

**Les principales remarques ont été les suivantes :**

- Manque de réponses concrètes.
- Thématiques insuffisamment approfondies, sujet trop vaste.
- Dissocier personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Manque d'un état des lieux des associations.
- Manque noms d'organismes qui dispensent les formations utiles.
- Manque de temps d'échanges.
- Pas assez d'échanges autour du public des personnes âgées, manque de relais et de ressources pour ce public, ateliers pas assez centrés sur ce public.
- Manque de témoignages.
- Journée ciblée sur les adultes / interrogations par rapport aux mineurs.
- Donner des exemples plus concrets de situations en établissements.
- Manque d'outils.
- Manque de statistiques.
- En attente de documents relatifs à cette journée.
- Manque d'expériences de pays étrangers.
- Manque d'un interprète en langue des signes.

**Quelques exemples de préconisations :**

- Prévoir les interventions des sexologues dans les projets d'établissement.
- Inscrire la santé sexuelle dans la charte des droits et des libertés des personnes accueillies:
- Faire des chartes faciles à lire et à comprendre/adaptées.
- Mobiliser davantage les conseils à la vie sociale.
- Adapter les outils aux différents types de handicap.